YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/JS

DECISION N° 99/125

OBJET : spectacle "Quitte pour la Peur" - contrat de co-réalisation conclu avec le Théâtre de l'Impossible

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDÉRANT la représentation le samedi 5 juin 1999 d'un spectacle tout public en plein air devant l'Orangerie de la Propriété Caillebotte d'Yerres,

DECIDE

DE signer un contrat de co-réalisation avec le Théâtre de l'Impossible domicilié 76, boulevard de Reuilly, 75012 PARIS, pour un montant de 27 000 francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, Fonction 3, sous-fonction 33, nature 6232.

Fait à Yerres, le 20 mai 1999

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
01 JUIN 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY